

NF GRANULES BIOCOMBUSTIBLES Archimbaud* certifié

La scierie ARCHIMBAUD première entreprise auditée et dont les produits prélevés ont passé avec succès les tests prévus pour l'homologation a reçu mi-février son certificat pour « Granulés de bois qualité haute performance »

Les granulés biocombustibles connaissent un fort développement car ils constituent en matière de production d'énergie, une alternative performante sur le plan économique et environnemental aux combustibles fossiles.

Les consommateurs, particuliers ou collectivités, s'orientent vers ce type de combustible car l'offre en matière de chaudière et de poêles à granulés s'est largement développée.

Ces consommateurs attendent des garanties sur la qualité du combustible vis-à-vis de sa pureté, et des ses capacités techniques et calorifiques. Il s'agit pour eux d'un choix responsable et citoyen s'intégrant dans une perspective du développement durable.

Pour répondre à ces attentes et à celles des producteurs de granulés, l'Institut Technologique FCBA, en partenariat avec AFNOR Certification et l'ITEBE (Institut des Bioénergies) propose depuis fin 2008 aux producteurs de granulés une certification NF Granulés biocombustibles qui prend en compte les granulés à base de bois et les granulés d'origine agricole. Cette certification permet aux utilisateurs de différencier plusieurs qualités de biocombustibles :

- Bois qualité haute performance : pour tous poêles et toutes chaudières automatiques à granulés de bois
- Bois qualité standard : pour certains poêles et certaines chaudières automatiques selon les spécifications du chaudiériste.
- Bois qualité industrielle : pour chaudières à bois collectives ou industrielles selon les prescriptions du chaudiériste.
- Agro qualité Haute performance : pour chaudières polycombustibles domestiques et automatiques.
- Agro qualité industrielle : pour chaudières automatiques à biomasse et à grille mobile.

Pour le consommateur, une qualité reconnue est une qualité prouvée. Cette preuve ne peut pas être apportée par une auto déclaration du producteur ni par le recours à une marque commerciale ou à une charte de qualité basée uniquement sur des engagements de service.

Seule la certification, s'appuyant sur un référentiel prenant en compte les normes en vigueur et délivré par un organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation), est à même de garantir les caractéristiques des produits conformément aux exigences du référentiel.

Pour les granulés biocombustibles, il existe plusieurs normes nationales (allemande, autrichienne, suédoise...) et une norme européenne en cours de finalisation.

La certification NF Granulés biocombustibles s'appuie sur la norme européenne et reprend les critères qui y sont définis.

A ce titre, la marque NF apporte des garanties sur :

- la nature de la matière première (origine bois ou agricole respectant des valeurs limites en chlore, soufre et azote)
- les caractéristiques physiques essentielles (dimension, humidité, pouvoir calorifique utile, taux de cendres, taux de fin)
- les caractéristiques mécaniques (qui contribuent à garantir les performances du produit lors des transferts et du transport)

Ces critères et leurs niveaux d'exigence définis dans le référentiel NF se distinguent clairement de la marque DIN+, dont, à produit équivalent, les prescriptions sont moins strictes sur les dimensions des granulés, les taux de fines et la présence de métaux lourds et autres contaminants. (la phrase était un peu ambiguë à la compréhension)

Par ailleurs, NF granulés biocombustibles prévoit 5 niveaux de qualité pour le produit, ce qui garantit pour l'utilisateur la bonne adéquation entre le combustible et la chaudière, alors que DIN+ ne prévoit qu'une seule qualité.

Choisir NF, c'est donc faire la différence avec les produits qui ne sont pas sous marque, ou avec ceux qui ont choisi une autre voie de certification ou de reconnaissance. Ces solutions alternatives peuvent éventuellement être perçues comme moins contraignantes par les producteurs, mais elles sont aussi moins visibles et moins attendues par les consommateurs que la marque NF Granulés biocombustibles.

Pour en savoir plus :

Siegrid Paris – Responsable de la Marque

10 avenue de Saint-Mandé

75012 - Paris

Tél : +33(0)6 24 51 58 50 ou +33 (0)1 40 19 49 47

Siegrid.paris@fcba.fr